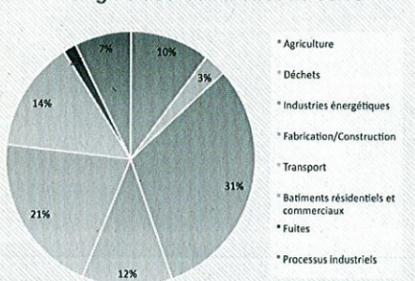


moins, en 2050, en devenant plus économe sur le plan énergétique. L'utilisation d'une plus grande quantité d'énergie produite localement réduira la dépendance à l'égard des importations, et la transition vers une économie à faible émission de carbone entraînera également une diminution de la pollution de l'air et des coûts de santé associés.

Origine des Gaz à effet de serre



Adaptation

Les effets du changement climatique se font déjà sentir. Même en réduisant de beaucoup les émissions de gaz à effet de serre, le réchauffement global se poursuivra au cours des prochaines décennies et les incidences persisteront pendant des siècles en raison de l'effet différé des émissions passées. C'est pourquoi l'adaptation et l'atténuation sont complémentaires. La Commission européenne a développé une stratégie européenne d'adaptation pour renforcer la résilience de l'Europe face aux effets du changement climatique. L'adaptation consiste à anticiper les effets négatifs du changement climatique et à prendre des mesures appropriées pour prévenir ou réduire au minimum les dommages qu'ils peuvent entraîner, ou à exploiter les possibilités qui se présentent. Il a été démontré que des mesures d'adaptation précoces et bien planifiées permettaient d'économiser de l'argent et de sauver des vies. La gravité et la nature des effets du changement climatique étant très variables selon les régions d'Europe, la plupart des initiatives d'adaptation seront prises à l'échelon régional ou local. La stratégie de l'UE prévoit en outre d'aider les États membres dans ce domaine en apportant des conseils et une aide financière, en encourageant la production de connaissances et le partage d'informations, et en faisant en sorte que les aspects relatifs à l'adaptation soient pris en compte dans toutes les politiques concernées de l'UE.

L'action internationale

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter chaque année. Ce défi mondial exige une réponse mondiale. Dans les négociations internationales sur le changement climatique, l'UE parle d'une seule voix. La Commission et le pays qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'UE négocient en son nom. La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui a été adoptée en 1992, a été le premier accord international majeur à s'intéresser au changement climatique. Ratifiée par 196 pays, parmi lesquels la totalité des pays qui étaient membres de l'UE à l'époque, ainsi que par l'UE en tant qu'entité séparée, elle définit un cadre de coopération en vue d'empêcher que les activités humaines n'interfèrent dangereusement avec le système climatique planétaire. En 1997, la convention a été complétée par le protocole de Kyoto, un traité international qui fixe des objectifs contraignants pour les pays industrialisés afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le protocole, qui est entré en vigueur en 2005, représente la première étape en vue d'inverser la tendance mondiale à l'augmentation des émissions. Nouvelle campagne internationale En dépit des espoirs qu'il avait soulevés, le cycle de négociations lancé en 2007 n'a pas permis d'aboutir à un nouvel accord mondial sur le climat à Copenhague, en 2009. Il a néanmoins amené une centaine de pays, dont les États membres de l'UE, à s'engager à réduire ou à limiter leurs émissions d'ici à 2020. À l'initiative de l'UE et des pays en développement les plus vulnérables, la conférence des Nations unies sur les changements climatiques a décidé, en 2011, de lancer un nouveau cycle de négociations dans l'objectif d'adopter un traité mondial sur le climat requérant une action de la part de tous les pays, développés et en développement. Ce nouvel accord doit être adopté à Paris, en 2015, et entrer en vigueur en 2020. À l'approche de la conférence, des domaines de convergence sont en train d'apparaître avec plusieurs pays développés et en développement sur la nécessité de revoir l'application du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités de chacun (RCMDRC). La division des pays entre ceux qui sont obligés d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ceux n'ayant aucune obligation à cet égard ne

peut plus reposer sur les niveaux de revenu existant à l'époque du sommet de la Terre organisé à Rio, en 1992. Au cours du premier trimestre de 2015, tous les pays en mesure de le faire devraient communiquer les objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre auxquels ils sont prêts à souscrire dans le cadre du nouvel accord sur le climat. Il serait ainsi possible d'évaluer de manière transparente la pertinence des actions individuelles et collectives consistant à maintenir le réchauffement planétaire au-dessous de 2 °C. En ce qui concerne la contribution de l'UE, l'objectif adopté par le Conseil européen de réduire les émissions nationales de 40 % confirme la position de tête de l'UE dans la lutte globale contre le changement climatique. Il invite également toutes les autres grandes économies à reconnaître leur responsabilité en proposant leurs propres objectifs bien avant la conférence de Paris. Parallèlement à l'élaboration de ce nouvel accord, la communauté internationale examine les moyens de relever le degré d'ambition de l'action mondiale en faveur du climat jusqu'en 2020. Celle-ci reconnaît ainsi que les engagements pris jusqu'ici sont insuffisants pour maintenir le réchauffement climatique à moins de 2 °C. Des études scientifiques montrent que, pour atteindre cet objectif, les émissions mondiales devront avoir atteint leur maximum en 2020 au plus tard, puis diminuer de moitié au moins par rapport aux taux de 1990 d'ici à 2050, et continuer à régresser. Ces discussions se déroulent au niveau politique le plus élevé. Lors du sommet des dirigeants mondiaux sur le changement climatique organisé en septembre 2014 à l'initiative de Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, quelque 120 responsables politiques ont exprimé leur volonté de contribuer aux efforts mondiaux qui doivent être déployés d'urgence. Les entreprises et la société civile ont participé en masse, et 500 000 personnes ont défilé dans les rues. La semaine prochaine : En quoi consiste la politique européenne en faveur du climat ? Sources : Union européenne, Commission européenne, Agence européenne pour l'environnement et le changement climatique, Office des publications.

• M.P.M-N

L'Europe en Corse
Centre d'information Europe
Direct-Région corse

Agir pour le climat (2)

Approche préconisée par l'Union européenne

Nous poursuivons notre série d'articles « Comprendre les politiques de l'Union européenne » qui explique ce que fait l'Union dans ses différents domaines de compétence, pour quelles raisons elle agit et quels résultat elle obtient.

L'UE a toujours imposé sa dynamique pour lutter contre le changement climatique et faciliter le passage à une économie à faible émission de carbone. Ses efforts dans ce domaine remontent à 1990, lorsqu'elle s'est engagée à stabiliser ses émissions de dioxyde de carbone (CO2) à l'horizon 2000, objectif qui a été atteint. Depuis, l'Union a mis en place toute une série de mesures politiques pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce au programme européen sur le changement climatique lancé en 2000. Les États membres, de leur côté, ont pris des mesures nationales spécifiques. Les dirigeants européens ont fixé des objectifs extrêmement ambitieux en matière de climat et d'énergie, et l'UE est la première région du monde à avoir adopté une législation contraignante pour les réaliser. En octobre 2014, ils ont renforcé leur engagement en vue de rendre l'économie et le système énergétique de l'UE plus compétitifs, sûrs et durables, en adoptant le cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Sur le long terme, l'UE a fixé des objectifs ambitieux d'ici à 2050.



Ainsi, les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables vont-ils de 10 % à Malte, où ce secteur en est à ses débuts, à 49 % en Suède, où la bioénergie et l'énergie hydraulique sont beaucoup plus répandues. Ils permettront d'atteindre les 20 % fixés pour l'ensemble de l'UE et d'augmenter notablement la part moyenne des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, qui représentait 12,5 % en 2010. Une législation fixant des objectifs nationaux non contraignants en vue d'améliorer l'efficacité énergétique a été adoptée en 2012.

Éviter le changement climatique et s'y adapter

Atténuation: réduire ou limiter les émissions de gaz à effet de serre. Adaptation: prendre des mesures pour renforcer la résilience face au changement climatique et en réduire au minimum les effets négatifs. Les énergies renouvelables sont essentielles pour assurer la transition vers un système énergétique compétitif, sûr et durable. Les dirigeants européens sont convenus de porter la part de ces énergies à au moins 27 % de la consommation énergétique de l'UE d'ici à 2030. Enfin, l'efficacité énergétique est un aspect essentiel du cadre d'action pour 2030. Les responsables de l'UE ont fixé un pourcentage indicatif d'économies d'énergie de 27 % d'ici à 2030. Cet objectif devra être atteint selon un rapport coût-efficacité satisfaisant et il tiendra pleinement compte de la contribution du SEQE aux objectifs climatiques globaux. Il sera revu en 2020, en gardant à l'esprit un objectif de réduction de 30 %

Objectifs pour 2050

De la même manière qu'elle s'est engagée à limiter l'augmentation de la température à 2 °C, l'UE s'est fixé comme objectif à long terme de réduire, d'ici à 2050, ses émissions de 80 à 95 % par rapport aux niveaux de 1990, grâce à une action commune des pays développés. Pour réduire ses émissions à ce point, il lui faudra devenir une économie à faible émission de carbone. La Commission a publié, en 2011, une feuille de route dans laquelle elle décrit les moyens d'atteindre ce résultat de la manière la plus économique possible, ainsi que les étapes permettant d'évaluer les progrès accomplis. Cette feuille de route montre comment les différents secteurs, de la production d'électricité à l'agriculture, peuvent contribuer à atteindre cet objectif. La production d'électricité se réalisera alors quasiment sans émission de carbone d'ici au milieu du siècle. L'UE utilisera environ 30 % d'énergie en

Cadre d'action pour 2030

Un cadre intégré en matière de politique climatique et énergétique doit être instauré pour la période 2020-2030 afin que les investisseurs bénéficient d'une sécurité juridique et que les États membres adoptent une approche coordonnée. Le cadre adopté par les responsables européens en octobre 2014 permettra d'avancer sur la voie d'une économie à faible émission de carbone et de confirmer les ambitions de l'UE lors des négociations internationales sur le climat. Le système énergétique qui sera mis en place permettra de fournir de l'énergie à des prix abordables, d'accroître la sécurité de l'approvisionnement énergétique, de réduire la dépendance vis-à-vis des importations, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et d'ouvrir des débouchés en matière d'emplois et de croissance «verts». L'objectif contraignant visant à diminuer, d'ici à 2030, les émissions nationales de gaz à effet de serre d'au moins 40 % par rapport au niveau de 1990 constitue la pièce maîtresse de ce nouveau dispositif. Un système d'échange de quotas d'émission efficace et réformé constitue le principal instrument pour atteindre cet objectif.